

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 6 février 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	30 janvier 2025	30 janvier 2025
23	19	23		

Délibération n° 2025 02 03 : Création de postes et élection de Conseillers délégués

L'an deux mille vingt-cinq, le **jeudi 6 février** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Martine HERMANNNS, Philippe CLAIR, Hervé THOPRIEUX, Thierry CHARNEAU, Cédric ROUSSEAU, Christèle ROBLIN, Sébastien ROCCHI, Jany JONEAU, Mickaël BOUYER, Delphine VINET, Steven LARGEAUD, Jean-François MALTERRE, Berend KAMP, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Néant

Membres absents représentés : Martine YVON (donne pouvoir à Mickaël BOUYER), Nadia MORIN (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Monique FRADET (donne pouvoir à Valérie RIVÉ), Gwenaëlle DENIS (donne pouvoir à Christophe FOLOPPE).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est possible de créer un ou plusieurs postes de conseiller municipal délégué dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Monsieur le Maire propose de créer **6 postes de conseillers municipaux délégués** dans les domaines suivants :

- | | |
|--|-------------------|
| - Festivités et cérémonies : | Martine YVON |
| - Antenne sociale : | Nadia MORIN |
| - Réseaux et infrastructures électriques : | Steven LARGEAUD |
| - Cantine (hors gestion du personnel) : | Martine HERMANNNS |
| - Communication communale : | Monique FRADET |
| - Mobilités et liaisons douces : | Mickaël BOUYER |

Monsieur le Maire rappelle que l'élection d'un conseiller municipal délégué intervient par scrutin secret sauf accord unanime contraire (L.2121-21 du CGCT) et à la majorité absolue des suffrages.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la création des postes et les nominations des Conseillers délégués.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de voter au scrutin public.

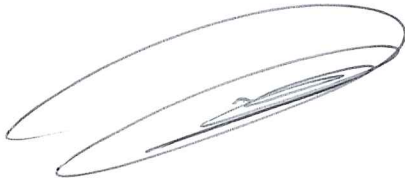
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 3 Abstentions (MM. Malterre, Kamp et Mme Denis)

- **Donne acte** au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** la création de **6 postes de conseillers municipaux délégués et leur nomination** dans les domaines suivants :
 - Festivités et cérémonies : Martine YVON
 - Antenne sociale : Nadia MORIN
 - Réseaux et infrastructures électriques : Steven LARGEAUD
 - Cantine (hors gestion du personnel) : Martine HERMANNNS
 - Communication communale : Monique FRADET
 - Mobilités et liaisons douces : Mickaël BOUYER
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Valérie RIVÉ



SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 6 février 2025

Le Maire,

Christophe FOLOPPE

